

CONDITIONS GENERALES SC SERVICES

1 – OBJET - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services s'appliquent à toute commande portant sur la réalisation de prestations de services par l'Entreprise **SC SERVICES** (ci-après le " Prestataire ").

Sont notamment concernées les prestations d'assistance à la gestion administrative, financière et bureautique.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document du client, sauf accord dérogatoire exprès et écrit de **SC SERVICES**.

En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'acceptation sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales.

2 – PIECES CONTRACTUELLES

Le contrat est constitué des conditions particulières convenues entre les parties s'ils en existent, devis, lettres de missions et annexes techniques expressément visées au moment de la commande et signées par les deux parties ainsi que des présentes conditions générales.

En cas de contradiction entre les conditions particulières et les conditions générales, les conditions particulières ratifiées par les parties prévalent sur les présentes conditions générales.

Tous autres documents tels que prospectus, catalogues, courriers émis par **SC SERVICES**, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle, sauf s'ils ont été expressément intégrés à la commande et signés par les parties.

Le fait que **SC SERVICES** ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

3 – COMMANDES

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations de service de **SC SERVICES** figurant sur nos tarifs ou sur un devis ou une lettre de mission fait par **SC SERVICES**, et accepté par le Client, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement dû à la commande. Notre entreprise se réserve le droit de modifier ses tarifs sous réserve de respecter un préavis de 30 jours. Sauf mention particulières, nos offres sont valides durant 30 jours à compter de leur émission.

Les commandes transmises à **SC SERVICES** sont fermes et définitives pour le client, sauf dérogation écrite de la part de **SC SERVICES**.

La modification de la commande initiale n'est possible qu'avec l'accord écrit des parties qui définissent les nouvelles conditions applicables. A défaut, la commande initiale reste en vigueur.

4 – DELAIS

Les dates de travaux et durée des travaux sont fixées dans les conditions particulières ou à défaut dans un planning établi postérieurement par **SC SERVICES** en concertation avec le client.

Les retards ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver la résiliation de la commande sauf s'ils résultent d'une faute de **SC SERVICES**.

Le délai d'exécution est, entre autres, automatiquement augmenté :

- de la durée du retard non imputable à notre entreprise si le lieu d'exécution n'est pas accessible et les éventuels ouvrages préparatoires inachevés à la date de démarrage des travaux,
- de la durée des arrêts ou interruptions qui ne sont pas imputables à **SC SERVICES**, notamment en cas de force majeure telle que définie à l'article 10 ci-après,
- de la réalisation des travaux supplémentaires résultant de demandes du client ou de sujétions exclues des conditions de l'offre initiale.

5 – PRIX

Le Prix convenu entre les parties au moment de la commande est ferme et définitif pour la réalisation des prestations aux conditions convenues. Les prix s'entendent hors frais de livraison et déplacement sur le site du client à défaut de précision dans les conditions particulières d'un prix distinct relatif aux frais de livraison ou de déplacement.

Les prix sont donnés hors taxes et sont majorés des taxes fiscales en vigueur. Ils sont valables pour une commande ferme transmise et acceptée dans le délai de validité de l'offre ou des tarifs.

Dans le cas de modifications de travaux à la demande du client ou d'imprévus occasionnant des surcoûts, **SC SERVICES** aura droit au paiement d'un complément de prix, sans que le client puisse notamment lui opposer la règle du marché forfaitaire.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

A défaut de stipulations contraires dans les conditions particulières, le prix est payable en totalité au jour de la fourniture des prestations de services commandées dans les conditions définies aux présentes conditions générales, et comme indiqué sur la facture remise au Client.

Les sommes dues sont payables au comptant et sans escompte.

La contestation ou les réserves dès lors que le client a pris possession même partiellement des travaux ne dispense pas du paiement de la facture.

Seul l'encaissement effectif du prix sur le compte bancaire de **SC SERVICES**, quel que soit le moyen de règlement, sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales.

En fonction de l'importance et de la nature de la commande, **SC SERVICES** se réserve le droit d'exiger en plus d'un acompte, toute garantie de paiement du prix.

Tout paiement au-delà de l'échéance de la facture et du délai accordé par les présentes conditions générales ou les conditions particulières entraînera l'application de pénalités au taux de l'intérêt légal majoré de 100%. Ces pénalités seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif.

Ces intérêts seront capitalisés s'ils sont dus pour une période supérieure à un an. Conformément à la loi, ces pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans mise en demeure préalable nécessaire. L'application de ces pénalités de retard n'est pas exclusive d'une action en dommages-intérêts tendant à voir réparer intégralement le préjudice susceptible d'être causé à **SC SERVICES** par le retard de paiement. En outre, **SC SERVICES** se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Le non-respect des conditions de paiement convenues, même d'une seule échéance, emporte déchéance du terme, la totalité de la créance devenant immédiatement exigible. Il pourra entraîner de plein droit la résiliation du contrat si bon semble à **SC SERVICES** et la libérer de ses obligations contractuelles. En cas de résiliation du contrat de prestation de service, tous les travaux réalisés resteront dus à **SC SERVICES**.

7 – REALISATIONS DES PRESTATIONS

Les prestations seront exécutées suivant les règles de l'art et notamment les règles professionnelles en vigueur en telle matière.

Le Client devra tenir à la disposition de **SC SERVICES** l'intégralité des documents et informations nécessaires à la réalisation des prestations commandées.

A ce titre, le Prestataire mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour préserver l'ensemble des documents et informations qui lui auront été remis par le Client notamment sur support informatique ou numérique. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au client de prendre toutes les dispositions qui s'imposent, à sa convenance, pour assurer la sauvegarde de ces données de telle sorte que leur perte définitive ne pourra être imputable à **SC SERVICES**.

8 – INTERVENTION SUR SITE - SECURITE

Les prestations pourront être réalisées sur le site du Client. Dans ce cas, le Client devra assurer que le site des prestations est accessible à la date convenue. Le Client devra fournir à **SC SERVICES** un branchement électrique 220 V pour le branchement d'outils informatiques nécessaires à la réalisation des prestations.

Également, lorsque **SC SERVICES** doit intervenir avec son personnel sur le site du Client ou d'un tiers afin de réaliser tout ou partie des prestations nécessaires à la bonne exécution du contrat, alors le Client s'engage à organiser cette intervention dans le respect des règles de sécurité en vigueur.

Il remettra à **SC SERVICES** tous documents et informations relatifs aux risques du site.

A défaut, **SC SERVICES** pourra différer son intervention jusqu'à l'accomplissement des obligations du client, sans que le retard puisse lui être imputable.

9 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Au titre de l'exécution de ses prestations, **SC SERVICES** s'engage dans le cadre d'une obligation de moyen suivant les règles et usages de sa profession.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations provenant d'un défaut de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elle étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant une durée de 1 mois à compter de leur fourniture au Client.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux. La garantie du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

10 – FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant **SC SERVICES** de son obligation de réaliser les travaux demandés : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de **SC SERVICES** ou de ses fournisseurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à **SC SERVICES**, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, **SC SERVICES** préviendra le client par écrit dans les 7 jours de la date de survenance des événements, de l'impossibilité d'exécuter ses obligations, sans qu'aucune partie ne puisse prétendre à l'octroi d'indemnité.

En cas de force majeure, l'exécution du contrat est suspendue pendant toute la durée du cas de force majeure.

11 – SOUS-TRAITANCE

Pour l'exécution de ses contrats, **SC SERVICES** se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des travaux résultant de la commande sans autorisation préalable du client.

Dans tous les cas, **SC SERVICES** assumera seule la responsabilité de la bonne et complète exécution du contrat.

12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, matrices, programmes informatiques, modèles, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits études, matrices, programmes informatiques, modèles, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du client à compter du paiement intégral de la prestation par le Client et pourra en disposer comme il l'entend. **SC SERVICES** s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf avec l'accord écrit du Client.

13 – CONFIDENTIALITE

SC SERVICES s'engage à garder confidentielles toutes les informations qu'il pourra connaître à l'occasion de la réalisation de ses prestations. Il s'engage à ne les révéler à personne et à ne les utiliser ni à des fins personnelles, ni au profit de tiers.

Les concepts, méthodologies et supports documentaires mis en œuvre par **SC SERVICES** et portés à la connaissance du Client à l'occasion de la réalisation de ses prestations ne pourront être exploités par cette dernière qu'à son compte à l'exclusion de toute diffusion à des tiers. Ils ne pourront ni être reproduits ni modifiés sauf autorisation préalable de **SC SERVICES**.

14 – CONTESTATIONS - DROIT APPLICABLE

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE (Ain).

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

15 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générale, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.